



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2021-184

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

Sommaire

ARS OCCITANIE / Direction du Premier recours-Unité Pharmacie-Biologie

R76-2021-10-12-00008 - Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à Saint Félix Lauragais (31) (3 pages) Page 4

R76-2021-10-12-00007 - Arrêté portant fermeture définitive d'une officine de pharmacie à Saint Lary Soulan (65) (2 pages) Page 8

DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire

R76-2021-10-18-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon (3 pages) Page 11

R76-2021-10-08-00002 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures à NOILHAN Sébastien, enregistré sous le n°32 21 111 1, d'une superficie de 21,49 hectares (2 pages) Page 15

R76-2021-10-05-00004 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC FERME DE LASCROUX, enregistré sous le n°46210047, d'une superficie de 58,4585 hectares (3 pages) Page 18

R76-2021-10-08-00003 - Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures à SAS DUBOSC ROBERT, enregistré sous le n°32 21 111 0, d'une superficie de 21,49 hectares (2 pages) Page 22

DREETS OCCITANIE / Cabinet

R76-2021-10-11-00013 - Arrêté du 11 octobre 2021 portant publication en Occitanie de la Liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale (23 pages) Page 25

préfecture haute-garonne / SIDSIC31

R76-2021-10-11-00010 - Arrêté de composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers (2 pages) Page 49

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2021-09-30-00011 - Arrêté portant création d'un centre d'appel dans le cadre des élections des étudiants au CA du CROUS de Montpellier (1 page) Page 52

R76-2021-09-30-00012 - Arrêté portant création de postes de vote électronique dans le cadre des élections des étudiants au CA du CROUS de Montpellier (2 pages) Page 54

SGAMI SUD / Direction des ressources humaines

R76-2021-10-15-00001 - Arrêté fixant composition du jury des concours interne et externe pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe de l'IOM (2 pages) Page 57

ARS OCCITANIE

R76-2021-10-12-00008

Arrêté portant autorisation de transfert d'une
officine de pharmacie à Saint Félix Lauragais (31)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2021-059

ARRETE

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R. 5125-1 à R. 5125-11 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- Vu le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu la décision ARS Occitanie n° 2020-0036 en date du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu la demande déclarée complète le 2 juillet 2021, présentée par Monsieur Olivier DARGELA, gérant de la SELARL pharmacie de Saint Félix, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie sise :
- 5 rue Déodat de Séverac
31540 Saint Félix Lauragais
- vers
- Le Moulin de la Croix
31540 Saint Félix Lauragais
- Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 3 septembre 2021 ;
- Vu l'avis du représentant régional de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du représentant régional de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officines en date du 12 octobre 2021 ;

Considérant que la population municipale légale 2018 de la commune de Saint Felix Lauragais est de 1 270 habitants et que la commune compte une seule officine, qui est celle du demandeur ;

Considérant d'une part que le lieu où le demandeur souhaite s'implanter se situe à 500 m environ par voie piétonne (source Google MAPS) de son emplacement actuel, que d'autre part le transfert projeté se situe au sein de la même commune, que l'officine est la seule présente au sein de cette commune, et qu'ainsi, en application de l'article L.5125-3-3 du code de la santé publique, le caractère optimal est apprécié au regard des seules conditions prévues au 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 ;

Considérant que les 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 susvisé, du code de la santé publique, disposent « 1° *L'accès à la nouvelle officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et, le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;* 2° *Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilités mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1 A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence* » ;

Considérant qu'il ressort du dossier du demandeur que le local actuel est situé dans une rue étroite, à sens unique avec des trottoirs étroits, que le nouvel emplacement est situé dans le prolongement de la rue Déodat de Séverac, le long de la route départementale 622 qui est un axe passant bordé par un cheminement piétonnier ;

Considérant que l'emplacement où le transfert est projeté permettra le respect des bonnes pratiques pharmaceutiques, une parfaite visibilité, un accès aisé et qu'il disposera de 10 places de stationnement dont une place dédiée aux personnes à mobilité réduite, permettant de répondre aux besoins d'accessibilité de la population notamment pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite ;

Considérant que le nouveau local plus spacieux, remplit les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitat, qu'il permettra la réalisation des nouvelles missions prévues par l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique et qu'il garantira un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

Considérant que l'article R. 5125-10 du code susvisé dispose que : « Les autorisations de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie sont **subordonnées** au respect des conditions prévues aux articles R. 5125-8 et R. 5125-9 et au 2° de l'article L. 5125-3-2 », et que le local proposé est conforme aux conditions d'installation ;

Considérant que de tout ce qui précède, le projet de transfert de cette officine répond aux dispositions du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1er – La demande présentée par Monsieur Olivier DARGELA, gérant de la SELARL pharmacie de Saint Félix, en vue d'être autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire à l'adresse suivante :

5 rue Déodat de Séverac
31540 Saint Félix Lauragais

vers le nouveau local situé

Le Moulin de la Croix
31540 Saint Félix Lauragais

est acceptée.

- Article 2 –** La licence octroyée est enregistrée sous le n°31#000622
- Article 3 –** La présente autorisation ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification.
- Article 4 –** A l'issue de ce délai de trois mois et dans les 21 mois qui suivent, l'officine doit être effectivement ouverte au public à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure constatée.
- Article 5 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 6 –** Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 12 octobre 2021

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Occitanie et par délégation,
Le Directeur Adjoint du Premier Recours,

Benoît RICAUT-LAROSE

ARS OCCITANIE

R76-2021-10-12-00007

Arrêté portant fermeture définitive d'une
officine de pharmacie à Saint Lary Soulan (65)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2021-58

ARRETE

portant fermeture définitive d'une officine de pharmacie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 5125-22 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu la décision n° 2020-0036 en date du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 1992 accordant la licence n° 65#000098 pour la création d'une officine de pharmacie, sise Résidence Ardoune, lieu-dit les Airailes – 65170 SAINT-LARY-SOULAN ;
- Vu le certificat de numérotage établi par la Mairie de SAINT-LARY-SOULAN, le 12 août 2021, indiquant que l'adresse de l'officine de pharmacie est Résidence Ardoune, 6 rue de la Piscine – 65170 SAINT-LARY-SOULAN et non Résidence Ardoune, lieu-dit les Airailes – 65170 SAINT-LARY-SOULAN ;
- Vu la demande en date du 27 septembre 2021 présentée par Monsieur Benoît MIR, numéro RPPS 10003523098 titulaire de la pharmacie sise Résidence Ardoune, 6 rue de la Piscine – 65170 SAINT-LARY-SOULAN ;

Considérant que Monsieur Benoît MIR restitue la licence ci-dessus mentionnée ;

ARRETE

Article 1er : L'officine de pharmacie sise Résidence Ardoune, 6 rue de la Piscine – 65170 SAINT-LARY-SOULAN, ayant fait l'objet de la licence de création n° 65#000098 délivrée le 13 avril 1992 sera fermée définitivement à compter du 30 novembre 2021 au soir.

Article 2 : La licence de création n° 65#000098 délivrée le 13 avril 1992 sera caduque à compter de cette date.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 12 octobre 2021

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Occitanie et par délégation
Le Directeur adjoint du Premier Recours

Benoît RICAUT-LAROSE

DRAAF Occitanie

R76-2021-10-18-00001

Arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019
portant nomination au conseil de bassin viticole
Languedoc-Roussillon



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional agriculture et agroalimentaire

N°AGRI N°

**Arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin
viticole Languedoc-Roussillon**

Le préfet de la région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractères consultatif ;

VU le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole ;

VU le décret n° 2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon ;

VU la proposition du conseil interprofessionnel des vins du Languedoc (CIVL) et des Vignerons indépendants d'Occitanie ;

SUR la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont nommés en tant que membres du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon :

1/ Au titre des représentants de la profession viticole :

1-1 Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole

Représentants du conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France (CIVL)

- Jean-Benoît CAVALIER, producteur
- Miren de LORGERIL, négociante
- **Vincent EUZET, négociant**
- Jean-Michel SAGNIER, producteur

Préfecture de région Occitanie
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Représentants du conseil interprofessionnel des vins du Roussillon à appellation d'origine protégée et à indication géographique protégée (CIVR)

- Bruno CAZES, négociant
- Régis OUGUERES, producteur
- Denis SURJUS, producteur
- Stéphane ZANELLA, négociant

Représentants de l'interprofession des Pays d'Oc IGP (Inter' Oc)

- Jacques GRAVEGEAL, producteur
- Sébastien PONS, producteur
- Laurent SAUVAGE, négociant
- Olivier SIMONOU, négociant

Représentant de la production pour le segment des vins sans indication géographique (VSIG) :

- François Régis BOUSSAGOL (Association régionale des autorisations de plantations nouvelles des vins sans indication géographique du Languedoc-Roussillon)

Représentant de la production pour le segment des vins à indication géographique (IGP) :

- Gérard BANCILLON, producteur

1-2 Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale

- Gilles GALLY (Union des entreprises viticoles méridionales)
- Ludovic ROUX (Coop de France Occitanie)
- **Alexandre THEY (Vignerons Indépendants d'Occitanie)**
- Guilhem VIGROUX (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie)
- Julien COURDESSE (Jeunes Agriculteurs Occitanie)
- Mathieu DAUVERGNE (Confédération paysanne Occitanie)
- Olivier DUCHAMP (Coordination rurale Occitanie)

1-3 Représentants du comité régional de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

- Le président du CRINAO Languedoc-Roussillon, ou son représentant

2/ Au titre des personnes publiques

- Le préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon
- La présidente du conseil régional Occitanie, ou son représentant
- Le directeur régional des finances publiques, ou son représentant
- Le directeur interrégional des douanes, ou son représentant
- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- La directrice générale de FranceAgriMer, ou son représentant
- La déléguée territoriale de l'INAO, ou son représentant
- Le président de la chambre régionale d'agriculture, ou son représentant

3/ Au titre des personnalités qualifiées (avec voix consultative) :

- Jérôme DESPEY, président du Conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer
- Hernan OJEDA, au titre de l'Institut national de la recherche agronomique
- Nicolas RICCHARME, président de l'Association interprofessionnelle SUDVINBIO
- Hervé HANNIN, directeur du développement de l'Institut des hautes études de la vigne et du vin
- Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, directeur de l'Institut français de la vigne et du vin
- Éric BOURGUET, président du Syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie.

- Bruno GUIN, premier vice-président de la Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles, président de l'Union des distilleries de la Méditerranée (UDM).

Les membres du conseil de bassin sont nommés pour cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté. »

Article 2 - L'arrêté du 12 mai 2021 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est abrogé.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2021

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

DRAAF Occitanie

R76-2021-10-08-00002

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures à NOILHAN Sébastien, enregistré sous le n°32 21 111 1, d'une superficie de 21,49 hectares

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2021 n° R76-2021-09-06-00012/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par M. **NOILHAN Sébastien** auprès de la direction départementale des territoires du GERS, enregistrée le 19/05/2021 sous le n° 32 21 111 1, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares appartenant à :

- M. DUBOSC Robert, sur la commune de BEZUES BAJON section B n° 21 à 23, 34, 35, 129, 131 à 137, 141, 183 à 190, 192, 193, 197 à 199, 201 à 204, 215, 375, 381, 383, 385, 386, 449, 451, 453, 455, section C n° 284 à 286, 288, 290 à 292, 300, 307, 950 ;

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie en date du 13 juillet 2021 de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par M. **NOILHAN Sébastien** ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente pour le même bien déposée par la SAS DUBOSC ROBERT, demeurant à BEZUES BAJON auprès de la direction départementale des territoires du Gers, enregistrée le 20/04/2021 sous le n° 32 21 111 0 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares sis sur la commune de BEZUES BAJON et propriété de Mr DUBOSC Robert ;

Considérant que l'opération envisagée par M. **NOILHAN Sébastien** correspond à la priorité n° 6, (autre agrandissement), du schéma directeur régional des exploitations agricoles ;

Considérant que la demande concurrente déposée par la SAS DUBOSC ROBERT correspond à la priorité n° 8, (tout projet porté par une société dont plus de 50 % du capital social n'est pas détenu par des associés exploitants au sein de ladite société) ;

Considérant que les demandes susvisées rentrent dans le champ d'application du contrôle des structures et qu'elles sont conformes aux dispositions du schéma directeur régional des exploitations agricoles sus-visé ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – **M. NOILHAN Sébastien** dont le siège d'exploitation est situé à BEZUES BAJON, est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares, sis sur la commune de BEZUES BAJON et appartenant à M. DUBOSC Robert ;

Art. 2. – La présente autorisation sera périmée si le fonds n'a pas été mis en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L. 330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides. Si les biens sont loués, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L. 331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas le dit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 4. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires du GERS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, au propriétaire et au preneur en place, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

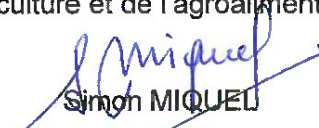
Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le **08 OCT. 2021**

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjoint du Chef de service régional
de l'agriculture et de l'agroalimentaire


Simon MIQUEL

DRAAF Occitanie

R76-2021-10-05-00004

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC FERME DE LASCROUX, enregistré sous le n°46210047, d'une superficie de 58,4585 hectares



**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2021 n° R76-2021-09-06-00012/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC FERME DE LASCROUX, représenté par Mesdames, Monsieur MERICAN Corine, Maeliss et Thierry, demeurant à Lascroux sis 46240 COEUR DE CAUSSE, auprès de la direction départementale des territoires du Lot, enregistrée complète le 07 juin 2021 sous le numéro 46210047, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 58,4585 hectares sis sur la commune de MONTFAUCON (46240) et propriété de M. CALMON Bernard ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente pour le même bien déposée par Monsieur SAORIN Loïc, demeurant à Paris sis 46240 COEUR DE CAUSSE auprès de la direction départementale des territoires du Lot, enregistrée complète le 29 juillet 2021, sous le n° 46210076 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 58,4585 hectares sis sur la commune de MONTFAUCON (46240) et propriété de M. CALMON Bernard ;

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 98 hectares sur la commune de MONTFAUCON (46240) par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Occitanie ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 58,4585 hectares, déposée par le GAEC FERME DE LASCROUX, représenté par Mesdames, Monsieur MERICAN Corine, Maeliss et Thierry, porte la surface agricole de l'exploitation de 325,37 hectares à 383,82 hectares après opération, soit 127,94 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC FERME DE LASCROUX, représenté par Mesdames, Monsieur MERICAN Corine, Maeliss et Thierry, correspond à la **priorité n°2** du SDREA Occitanie: **Installation individuelle ou en société** d'agriculteurs dans des conditions de viabilité économique et répondant aux critères d'obtention de la DJA ;

Service Régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077
34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter de 58,4585 hectares, déposée par M. SAORIN Loïc correspond à la priorité n° 3 : **Installation individuelle** ou en société, dans des conditions de viabilité économique, du SDREA Occitanie ;

Considérant que la demande de M. SAORIN Loïc n'est pas soumise au contrôle des structures ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC FERME DE LASCROUX, représenté par Mesdames, Monsieur MERICAN Corine, Maeliss et Thierry, dont le siège d'exploitation est situé à 46240 COEUR DE CAUSSE est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 58,4585 hectares, sis sur la commune de 46240 MONTFAUCON appartenant à M. CALMON Bernard.

Art. 2. – La présente autorisation sera périmée si le fonds n'a pas été mis en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L.330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides, Si le bien est loué, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L.331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas le dit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 4. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires du Lot sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

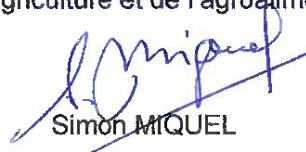
Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le **05 OCT. 2021**

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjoint du Chef de service régional
de l'agriculture et de l'agroalimentaire



Simon MIQUEL

ANNEXE 1

Tableau de répartition des parcelles demandées entre les différents concurrents

Commune	Section	N° plan	Contenance en ha	Propriétaire	GAEC FERME DE LASCROUX	SAORIN Loïc
MONTFAUCON	G	77	0,497	M. CALMON Bernard	X	X
	G	87	1,26		X	X
	G	88	0,604		X	X
	G	89	6,662		X	X
	G	93	0,4165		X	X
	G	94	1,0125		X	X
	G	95	0,353		X	X
	G	96	0,4172		X	X
	G	97	0,372		X	X
	G	98	0,181		X	X
	G	99	0,808		X	X
	G	100	1,589		X	X
	G	105	0,584		X	X
	G	121	0,882		X	X
	G	122	0,662		X	X
	G	123	0,066		X	X
	G	124	0,045		X	X
	G	125	0,703		X	X
	G	126	1,001		X	X
	G	127	0,001		X	X
	G	128	0,35		X	X
	G	135	0,37		X	X
	G	136	0,263		X	X
	G	137	0,189		X	X
	G	171	0,139		X	X
	G	457	0,234		X	X
	G	458	1,0432		X	X
	G	601	0,2341		X	X
	G	603	4,0802		X	X
	H	6	0,72		X	X
	H	46	0,96		X	X
	H	49	0,146		X	X
	H	55	0,379		X	X
	H	57	0,1775		X	X
	H	58	0,608		X	X
	H	59	0,508		X	X
	H	60	0,723		X	X
	H	61	0,608		X	X
	H	62	0,7715		X	X
	H	63	0,752		X	X
	H	64	0,71		X	X
	H	65	0,436		X	X
	H	66	0,652		X	X
	H	67	0,716		X	X
	H	68	0,226		X	X
	H	69	0,957		X	X
	H	70	2,4725		X	X
	H	71	0,5345		X	X
	H	72	4,47		X	X
	H	74	3,2275		X	X
	H	75	1,2937		X	X
	H	76	0,295		X	X
	H	83	0,468		X	X
	H	84	0,121		X	X
	H	85	0,1865		X	X
	H	100	0,1445		X	X
	H	103	0,0355		X	X
	H	104	0,0325		X	X
	H	107	0,0965		X	X
	H	108	0,151		X	X
	H	112	0,105		X	X
	H	113	0,142		X	X
	H	114	0,0485		X	X
	H	115	0,76		X	X
	H	116	0,062		X	X
	H	117	0,045		X	X
	H	120	0,172		X	X
	H	121	0,1775		X	X
	H	122	0,1925		X	X
	H	123	0,1605		X	X
	H	124	0,2255		X	X
	H	181	1,482		X	X
	H	198	0,3045		X	X
	H	416	3,2807		X	X
	H	426	0,4639		X	X
	H	429	0,0856		X	X
	H	431	0,0429		X	X
	H	433	0,1438		X	X
	H	435	0,1274		X	X
	H	437	0,2943		X	X
	H	439	0,2406		X	X
	H	472	0,2341		X	X
	H	548	0,12		X	X
	H	550	0,1175		X	X
	H	552	0,3475		X	X
	H	581	1,05		X	X
	H	649	0,2527		X	X
	H	650	0,0057		X	X
	H	653	1,0691		X	X
Total			58,4585			

DRAAF Occitanie

R76-2021-10-08-00003

Arrêté portant refus d exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures à SAS
DUBOSC ROBERT, enregistré sous le n°32 21 111
0, d une superficie de 21,49 hectares

AGRI N°R76-2021-562

**Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2021 n° R76-2021-09-06-00012/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la **SAS DUBOSC ROBERT** auprès de la direction départementale des territoires du GERS, enregistrée le 20/04/2021 sous le n° 32 21 111 0, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares appartenant à :
- M.DUBOSC Robert, sur la commune de BEZUES BAJON section B n° 21 à 23, 34, 35, 129, 131 à 137, 141, 183 à 190, 192, 193, 197 à 199, 201 à 204, 215, 375, 381, 383, 385, 386, 449, 451, 453, 455, section C n° 284 à 286, 288, 290 à 292, 300, 307, 950 ;

VU la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie en date du 13 juillet 2021 de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par M. DUBOSC Robert ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente pour le même bien déposée par M. NOILHAN Sébastien demeurant à BEZUES BAJON auprès de la direction départementale des territoires du Gers, enregistrée le 19/05/2021 sous le n° 32 21 111 1, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares sis sur la commune de BEZUES BAJON et propriété de M. DUBOSC Robert ;

Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire
697 Avenue Étienne MEHUL
CA Croix d'Argent CS 90077
34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

1/2

Considérant que l'opération envisagée par la **SAS DUBOSC ROBERT** correspond à la priorité n° 8, (tout projet porté par une société dont plus de 50 % du capital social n'est pas détenu par des associés exploitants au sein de ladite société) ;

Considérant que la demande concurrente déposée par M. NOILHAN Sébastien correspond à la priorité n° 6, (autre agrandissement), du schéma directeur régional des exploitations agricoles ;

Considérant que les demandes susvisées rentrent dans le champ d'application du contrôle des structures et qu'elles sont conformes aux dispositions du schéma directeur régional des exploitations agricoles sus-visé ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – La **SAS DUBOSC ROBERT** dont le siège d'exploitation est situé à BEZUES BAJON, n'est pas autorisée à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 21,49 hectares, sis sur la commune de BAZUES BAJON et appartenant à M. DUBOSC Robert ;

Art. 2. – S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après la mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation. Le montant des dites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 € et 914 € par hectare (article L. 331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires du GERS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, au propriétaire et au preneur en place, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

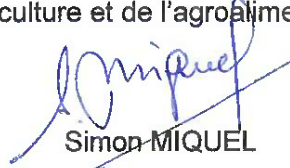
Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le **08 OCT. 2021**

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjoint du Chef de service régional
de l'agriculture et de l'agroalimentaire



Simon MIQUEL

DREETS OCCITANIE

R76-2021-10-11-00013

Arrêté du 11 octobre 2021 portant publication en
Occitanie de la Liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud'homale

Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la
région Occitanie,**

Vu les articles L.1453.4, et R.1453.2 et suivants du code du travail ;

Vu les articles 258 et 259 de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu les articles D. 1453-2-1 à D.1453-2-9 du code du travail ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. GUYOT Etienne préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Christophe LEROUGE en
qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 modifié par arrêté du 21 juin 2021 portant délégation
de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d'Occitanie sur les compétences générales, d'ordonnancement
secondaire délégué et de commande publique ;

Vu la décision du 22 juin 2021 portant subdélégation de signature de Christophe LEROUGE,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant publication de la liste des défenseurs syndicaux en
matière prud'homale ;

Vu l'instruction DGT du 18 juillet 2016 relative aux modalités d'établissement des listes, à
l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu les propositions de candidatures pour la région Occitanie émanant des organisations
syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives,
parvenues à la DREETS Occitanie ;

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} :

La liste des défenseurs syndicaux désignés pour assister ou représenter à titre gratuit en matière prud'homale les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel de la région Occitanie est établie conformément aux deux annexes jointes :

Annexe 1 : Défenseurs désignés par les organisations syndicales de salariés

Annexe 2 : Défenseurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs.

Article 2

La durée du mandat des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 juillet 2021 relatif à cet objet.

Article 4

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 11 octobre 2021

Pour le préfet de la région Occitanie,
et par délégation,

Pour le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et
par subdélégation,

Le Directeur régional adjoint,
Responsable du Pôle Politique du Travail,

SIGNE

Paul GOSSARD

Annexes de l'Arrêté portant publication de la liste des défenseurs syndicaux du 11 octobre 2021

Liste des défenseurs syndicaux pour la période du 1er septembre 2020 au 31 juillet 2024

ANNEXE 1 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
ALZUYETA Michel	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	7 rue des amandiers 30300 Jonquières St Vincent	06 21 86 57 21	michel.alzuyeta@gmail.com
ABAUZIT Richard	RETRAITE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	111, rue du Faubourg Figuerolles 34070 Montpellier	04 67 69 93 79	abauzit.gossez@wanadoo.fr
AICAGUER Patrice	SANS EMPLOI	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 08 03 06 76	p.aicaguer@orange.fr
AKKABA Aicha	OPERATEUR LOGISTIQUE	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	a.akkaba@yahoo.com
ALAOUI Samira	CONSEILLER CLIENTELE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 69 77 11 52	samira.marot@gmail.com
ANDREI Andrei	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 Toulouse	05 61 21 53 75	v.andrei@laposte.net
ANDREU Marc	INGENIEUR	CFE CGC	OCCITANIE	20 chemin du pigeonier de la Cépière Bât. A - 1er étage 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr
ANDUGAR Philippe	ROTATISTE IMPRIMEUR	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	p.andu@wanadoo.fr
ANGAMA ESSOMBA Joseph	AGENT DE SECURITE	UL CGT Toulouse Sud	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	07 83 47 08 73	joelangamatlse@yahoo.com
ANGENIOL Morgane	FORMATRICE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

ANQUEZ Pascal	JURISTE	CFTC	OCCITANIE	10, impasse de La Castelle 34400 VILLETELLE	06 99 01 87 24	cjpgard@orange.fr
ANTONIO Pascale	SANS EMPLOI	FO	OCCITANIE	70, avenue François Verdier - 81000 ALBI	05 63 54 13 74	udfo81@orange.fr
ARREBOT NATOU Teddy	CADRE COMMERCIAL	UNSA	OCCITANIE	168 ch de Larramet 31170 TOURNEFEUILLE	06 78 23 47 04	tarrebotnato@solocal.com
ARSEGUET DELPECH Valérie	CHARGÉE DE CLIENTELE	UNSA	OCCITANIE	10 RUE GEORGES GUYNEMER 31600 MURET	06 81 09 57 77	vda2126@gmail.com
ASTRUC Claude	RETRAITE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 33 93 24 35	clauda.astruc12@orange.fr
ATIA Abdallazar	INSPECTEUR URSSAF	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIRS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
AYACHE Philippe	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 89 32 95 68	philippe_ayache@orange.fr
BADIA Regine	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	4 rue de la république 65430 SOUES	06 62 44 17 65	teqina@hotmail.fr
BALAKRISHNAN Nishant	COMMERCIAL MANAGER	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 83 66 84 82	bk.nishant@gmail.com
BALDY Emmanuel	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	CGT	OCCITANIE	21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
BANVILLE David	VRP	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT - 57 Boulevard Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	06 02 71 23 05	davidbanville@outlook.fr
BAROUX Christophe	Attaché de recherche clinique Senior	CFE CGC	OCCITANIE	20 chemin du pigeonier de la Cépière Bât. A - 1er étage 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr
BARRE Jean Luc	SALARIE DE BANQUE	CFDT	OCCITANIE	CFDT UD 65 - 5 boulevard du Martinet - 65000 TARBES	05 62 38 13 68	jlbarr65@gmail.com

BARTHES Jean-Louis	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
BAUWENS Patrick	TECHNICO COMMERCIAL	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 17 35 40 45	pbauwens@sfr.fr
BEDOS Maryse	AIDE SOIGNANTE	CGT	OCCITANIE	19 le Clos de Bellevue 48100 MARVEJOLS	06 42 06 88 64	esyramb@hotmail.fr
BEDU Martine	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
BEGON Michel	TECHNICIEN AERO CABINE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 12 67 40 49	begon.michel@laposte.net
BELLIVIER Gilles	OUVRIER	CGT	OCCITANIE	Place de la Bourse 46000 CAHORS	05 65 35 90 63	
BENKEMOUN Michel	Retraité EDUC NAT	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 bis rue André Derain – 66000 PERPIGNAN	04 68 61 53 93	m.benkemoun@laposte.net
BENYOUCEF Othman	INGENIEUR	CFDT	OCCITANIE	3, chemin du pigeonier la Cépière 31100 TOULOUSE	06 17 23 21 49	othman.benyoucef@gmail.com
BERGOUNOUX Jean-Louis	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	21 allée des Thermes 19500 MEYSSAC	06 30 05 44 28	jl.bergounoux@wanadoo.fr
BIDOT Sylvie	HOTESSE DE CAISSE	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	breizhoc@ntymail.com
BIGOT Alexandre	EDUCATEUR SPECIALISE	CGT	OCCITANIE	BOURSE DU TRAVAIL 15 rue Voltaire 11000 CARCASSONNE	06 14 11 47 88	bigotalexandre@gmail.com
BIROBENT Frédéric	AIDE SOIGNANT	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
BLANC Jean-Louis	TEHNICIEN MCE AERO	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 79 63 22 20	assidut.1104@orange.fr
BLANC Luc-Olivier	COORDINATEUR SUPPLAY CHAIN	FO	OCCITANIE	9 Rue de la Préfecture - 09000 FOIX	06 50 04 87 42	udfo09@force-ouvriere.fr
BONIS Grégory	AGENT HOSPITALIER	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
BOULET Jean-Claude	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	UD CFDT LOZERE. rue CHARLES MOREL. 48000 MENDE	04 66 65 09 16	interco48.cfdt@gmail.com

BOURDIE Guy	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	63 rue Emile Negre 12300 DECAZEVILLE	06 08 65 51 98	guybourdie@orange.fr
BOURY Charles	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	05 34 61 04 33	charles.boury@altran-so.net
BOUZIANE- ERRAHMANI épouse SARRI Mouna	CHARGE DE MISSION	CGT	OCCITANIE	UL CGT Mirail pole associatif, 3 place de Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 74 61 74 00	mouna.bouziane@laposte.net
BOUZIDI Sadek	CONSEILLER INSERTION	CFDT	OCCITANIE	4 rue ROBERT MESURET 31100 TOULOUSE	06 69 38 19 72	sbouzidi.synami.mltoulouse@gmail.com
BRACKE Denis	COORDINATEUR EN ITEP	CFDT	OCCITANIE	357 rue des aires 30700 ST VICTOR DES OULES	06 74 59 71 78	denbbard@gmail.com
BRUSQ Catherine	ASSISTANTE DE PROJET	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	catherine.gonzalez2007@orange.fr
CABANDE Patrick	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	18 Impasse des Tisserands 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	06 22 94 68 49	ulcgtviro@orange.fr
CABANTOUS Guylain	AGENT D' ACCUEIL	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	g.cabantous@free.fr
CACCIAGUERRA Jean Claude	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
CANDEIL Corinne	GESTIONNAIRE RETRAITE ENTREPRISE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	52 rue Jacques Babinet – BP22351 – 31023 TOULOUSE Cedex 1	06 36 97 50 05	cl.corinne@yahoo.fr
CANO Laurence	AGENT POLE EMPLOI	CGT	OCCITANIE	32000 AUCH	06 80 65 09 69	administratif.cgtgers@orange.fr
CAPARROS Jean- Pierre	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	05 34 61 04 33	jean-pierre.caparros@altran-so.net
CAPDEVILLE Muriel	PSYCHOLOGUE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	21 rue des Chapeliers – 09000 FOIX	06 30 65 47 19	muriel.capdeville@sfr.fr
CARAYON Alain	SALARIE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr

CARBOU François-Xavier	AGENT CONSEIL DEPARTEMENTAL	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CARRER Patrick	RESPONSABLE SERVICE FORMATION	CFDT	OCCITANIE	2398 les Arramous 32600 LIAS	06 77 07 37 28	p.carrer32@gmail.com
CARRERE Malika	EMPLOYEE	CGT	OCCITANIE	2 route de pene tailhade 65240 CADEAC	06 47 39 52 66	carrere.malika@gmail.com
CAUBLOT Alain	CADRE COMMERCIAL	CFE CGC Agro	OCCITANIE	24 rue des Pins 31700 BEAUZELLE	06 08 76 56 53	a.caublot@outlook.fr
CAVILLE Marie Line	AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	CGT	OCCITANIE	L'Esparre 82140 CAZALS	06 42 52 54 54	cavailleml@orange.fr
CAYROL Catherine	CONTROLEUR	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	catcayrol@hotmail.com
CAZENAVE Daniel	SANS EMPLOI	CGT	OCCITANIE	6 AV FOCH 31800 SAINT-GAUDENS	06 79 35 28 41	cgtcomminges@orange.fr
CHAPUIS André	VENDEUR	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	06 82 00 97 57	andre.chapuis31@gmail.com
CHARDONNET François	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	12 Rue du Bégué 65420 IBOS	06 31 60 83 00	f.chardonnet@orange.fr
CHAUVET Pierre	AIDE SOIGNANT	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	pierre.chauvet13@laposte.net
CHEVALLIER Patrice	AGENT SNCF	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CICUTTO Philippe	OUVRIER DE MAINTENANCE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CIERCO Dominique	CADRE TERRITORIAL	UNSA	OCCITANIE	14 côte de Goumetx 31800 SAINT-GAUDENS	06 98 33 45 47	docierco@gmail.com
CLAUDE Norbert	RETRAITE	CFTC	OCCITANIE	URD CFTC Occitanie Bat. A 20, ch. de la Cépière 31100 TOULOUSE"	05.34.64.42.32	norbertclau2@gmail.com
CLEMENT Frédéric	EMPLOYEE	UNSA	OCCITANIE	22 route d'Esbartens 31800 LANDORTHE	06 74 45 90 57	frederic-clement@wanadoo.fr

CONTE Ange Philippe	CHEF DE SITE ADJOINT EN SECURITE	CFDT	OCCITANIE	10 rue des Enfants d'Izieu 31320 CASTANET TOLOSAN	06 22 22 68 28	c.ange.philippe@gmail.com
COSTE Florent	INGENIEUR BUREAU ETUDES	CGT	OCCITANIE	21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
COUCHET Jean- Philippe	RECHERCHE D'EMPLOI	CGT	OCCITANIE	Mouret 46100 LISSAC ET MOURET	06 87 01 11 13	jp.couchet@free.fr
COUDERC Marie- Thérèse	RETRAITEE	CFDT	OCCITANIE	4 impasse des Mimosas 46090 PRADINES	06 33 10 49 73	Juridique.cfdt82@orange.fr
COUDIN Thierry	EDUCATEUR SPECIALISE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	12 chemin du Mas de Mourgues 30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	06 62 54 13 41	coudin.thierry@gmail.com
COUPIAC Paul	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	CFDT UD 65 - 5 boulevard du Martinet - 65000 TARBES	05 62 38 13 68	cfdt.ud65@orange.fr
COUQUE Anne- Sophie	EDUCATRICE SP2CIALISEE	CGT	OCCITANIE	14 avenue de Castelnaudary – 31250 REVEL	06 85 16 20 12	sophiecouque@gmail.com
CULCASI Marianne	EDUCATRICE SPECIALISEE	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	05 61 23 79 28	culcasi-cgt@yahoo.fr
DA ROS Jean Pierre	RETRAITE	CFTC	OCCITANIE	113, rue du Baron Leroy LAUDUN 30290 LAUDUN L'ARDOISE	06 62 43 15 90	darosjp@orange.fr
DAHAN Fayçal	EMPLOYE	CGT	OCCITANIE	21 rue Jacques Cartier Bat C1 log 8 82000 MONTAUBAN	07 62 45 22 85	dahan.faycal@yahoo.fr
DARSTEIN Guillaume	OPERATEUR LOGISTIQUE	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	lyon34500-cgt@yahoo.com
DARTUS Yvonne	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	UD CGT Place de la Bourse 34 place Rousseau 46000 CAHORS	05 65 35 08 56	juridique.ud46@wanadoo.fr
DATCHY Lucien	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	8 rue Guillaume APOLLINAIRE 30128 GARONS	07 78 90 54 92	luciendatchy@sfr.fr

DAURE Serge	OUVRIER METALLURGIE	CGT	OCCITANIE	215 Route de Langles - 82300 SAINT-CRICQ	06 88 51 03 71	serge.daure@orange.fr
DE JORGE Frédéric	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	4 impasse des Mimosas 46090 PRADINES	06 81 21 54 30	f.dejorge@laposte.net
DE LA CRUZ Marie- Josée	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	74 RUE SAINT MARTIN 65000 TARBES	06 03 46 59 04	maryjodelac259@gmail.com
DEBAIX Isabelle	SECRETAIRE COMPTABLE	FO	OCCITANIE	4 passage Tourterlle 32000 AUCH	07.72.39.97.82	udfogers@gmail.com
DEBOUARD Natacha	DEMANDEUSE EMPLOI	SOLIDAIRES	OCCITANIE	100 avenue de Toulouse 12000 RODEZ	06 31 53 33 23	natacha.debouard@sfr.fr
DELEAU Philippe	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	UNSA	OCCITANIE	40 lotissement de l'estang 82130 VILLEMADE	06 87 57 86 85	philippe.deleau880@orange.fr
DELGADO Progreso	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	Chemin de Durans - Rieutort 31420 ALAN	05 61 98 93 66	pdelgado@wanadoo.fr
DELMAS Laurent	MAGASINIER	CFDT	OCCITANIE	UD CFDT LOZERE. RUE CHARLES MOREL. 48000 MENDE	04 66 65 09 16	l.delmas@sfr.fr
DELON Alain	OUVRIER DE MAINTENANCE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
DELPECH Guy	CHEF DE BORD	CGT	OCCITANIE	57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	pastague@gmail.com
DELQUE Serge	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
DEMARAI Gil	CONSULTANT	CFDT	OCCITANIE	CFDT S3C Midi-Pyrénées 15 Rue Lascrosses, 31000 TOULOUSE	05 62 30 59 79	midipyrenees@f3c.cfdt.fr
DENIER Sandrine	VENDEUSE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 52 91 97 83	sandrinedenier@hotmail.fr
DENJEAN Denis	AMP	FO	OCCITANIE	9 Rue de la Préfecture - 09000 FOIX	06 26 62 53 73	udfo09@force-ouvriere.fr
DEQUEANT Myriam	ESTHETICIENNE CONSEILLERE EN VENTE	UNSA	OCCITANIE	8 rue des hirondelles 12450 LA PRIMAUBE	06 89 35 84 25	dequeantmyriam@yahoo.fr
DERAINE Stéphanie	CONTROLEUR	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

DERBOMEZ Eric	CHEF CAISSIER	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT - 57 Boulevard Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	06 16 18 05 32	derbomez@hotmail.com
DESCAMPS Nicole	DIRECTRICE COMMERCIALE	CFE CGC Agro	OCCITANIE	24 rue des Pins 31700 BEAUZELLE	06 08 45 46 71	nicoledescamps@laposte.net
DESTAING Christophe	COMPTABLE	CFDT	OCCITANIE	CFDT 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	06 16 45 95 42	christophe.destaing@live.fr
DIEVAL Katy	VENDEUSE	CGT	OCCITANIE	UL CGT de Blagnac 10 Rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 65 09 96 63	dievalkaty@gmail.com
DIANE-HAMLAOUI Angela	CHARGÉE DE CLIENTELE	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 03 03 82 27	angela.diane@orange.fr
DIFRAJA David	OUVRIER CHOCOLATIER	SOLIDAIRES	OCCITANIE	21 rue Albert Camus 11130 SIGEAN	06 09 23 62 96	daviddifraja@outlook.fr
DIJOUX Jean-Philippe	MECANICIEN RAVITAILLEUR	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 51 03 88 00	jeanphi31@gmail.com
DIOT Lionel	RESPONSABLE PEDAGOGIE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	25 rue du Professeur Gaston Dupouy 31100 TOULOUSE	06 73 16 48 42	lioneldiot@yahoo.fr
DOUREL Philippe	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS/CEZE	04 66 79 83 71	ulcfdtbagnols@yahoo.fr
DROMBRY Amandine	ASSISTANTE COMMERCIALE	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	amandine.drombry30@gmail.com
DUANT Didier	SALARIE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
DUCROHET Christophe	ENSEIGNANT	CFTC	OCCITANIE	URD CFTC Occitanie Bat. A 20, ch. de la Cépière 31100 TOULOUSE	05.34.64.42.32	secretariat-ur@cftc-occitanie.fr
DWORAK Catherine	INGENIEURE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 81 07 88 30	catherine.dworak@altran-so.net
EL YAGOUBI Fatiha	CHEFFE DE SITE	CFDT	OCCITANIE	5 chemin de la salvetat 31770 COLOMIERS	06 25 83 58 79	fatihah@hotmail.it

ERNALDES Fabrice	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	CFTC	OCCITANIE	28, rue des Cordeliers 11300 LIMOUX	07.82.44.30.38	fabrice.ernaldes@free.fr
ESCOT Stéphanie	AGENT HOSPITALIER	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
ESPITALIER Philippe	ADJOINT CHEF D'EQUIPE	CGT	OCCITANIE	14 avenue de Castelnaudary 31250 REVEL	06 28 30 70 83	espitalier.philippe@orange.fr
FABRE Jean François	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	3 lotissement du Coudenas 48100 BOURG SUR COLAGNE	04 66 32 75 78 06 32 43 34 51	jef.fabre@orange.fr
FAGET Thierry	VETERINAIRE CONSEIL	CFE CGC	OCCITANIE	4 allée Mortarieu 82000 MONTAUBAN	05 63 63 98 13	ud82@cfecgc.fr
FAHER Youssef	INGENIEUR D'ETUDE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 26 01 32 18	yfaher@yahoo.fr
FAUCHE Jérôme	MONTEUR VENDEUR OPTIQUE	CFDT	OCCITANIE	3 Chemin D'Aude 11700 CAPENDU	06 73 59 66 17	fauche.jerome@orange.fr
FERRANT Michel	EDUCATEUR SPECIALISE	CFDT	OCCITANIE	22 rue de l'écluse 30000 NIMES	04 66 67 98 70	syndicat30@sante-sociaux.cfdt.fr
FORGUE Edouard	Technicien de Production	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 10 61 94 79	edouardforgue@free.fr
FRADES-SOLINO Marie Manuella	INFIRMIERE	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	mikamanu@orange.fr
FRAILE Xavier	AGENT DE SERVICE	FO	OCCITANIE	93 Boulevard de Suisse - 31200 TOULOUSE	06 83 51 39 32	xavier-fraile@wanadoo.fr
FREMY François	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	UD CFDT 81 place 1 mai 81100 CASTRES	05 63 62 01 70	udcfdt-81@wanadoo.fr
GACHE Sylvie	GESTIONNAIRE D'ACHAT	CFE CGC	OCCITANIE	20 chemin du pigeonier de la Cépière Bât. A - 1er étage 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr
GANCEDO Adolphe	EMPLOYE DE BANQUE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	23 rue Lakanal 34090 MONTPELLIER	06 26 32 26 54	adolgancedo@orange.fr

GARCIA Florent	TELECONSEILLER	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	f.castel@live.fr
GASULLA Marie- Thérèse	RETRAITEE	CFDT	OCCITANIE	262, rue des villas 31360 SAINT MARTORY	06 03 69 37 45	maite.gasulla@laposte.net
GERARD Guillaume	MECANICIEN BATEAU	CGT	OCCITANIE	BOURSE DU TRAVAIL 15 rue Voltaire 11000 CARCASSONNE	07 67 23 13 09	guillaumeg793@gmail.com
GIL Sébastien	TECHNICIEN INFORMATIQUE	FO	OCCITANIE	5 rue Bridaine 30000 NIMES	04 66 36 67 67	secretariat@fo30.org
GILBIN Dominique	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	BOURSE DU TRAVAIL 15 rue Voltaire 11000 CARCASSONNE	04 68 40 36 40	dominique@gilbin.fr
GISQUET Serge	AGENT DE PRODUCTION	CGT	OCCITANIE	345 chemin de la gare - 82700 FINHAN	06 19 50 61 01	serge1100@hotmail.fr
GONCAVES Manuel	FORMATEUR CIRCULATION SNCF	CFDT	OCCITANIE	34 Rue Marceau Perrutel 11000 CARCASSONNE	06 26 04 27 58	m.goncalves.cfdt@gmail.com
GUIBERT BOHE Marie Lydie	ATTACHEE A LA PROMOTION DU MEDICAL	UNSA PHARMA	OCCITANIE	474 Allée Henri II de Montmorency 34041 MONTPELLIER	06 84 97 23 76	ml.guibert@free.fr
GUILLAUMIN Michel	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	Le Mas 46330 SAINT GERY SUR VERS	06 79 89 13 18	miguillaumin@wanadoo.fr
GUILHEM MISTOU Dominique	JURISTE	UNSA	OCCITANIE	UNSA UR OCCITANIE 20 chemin Pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE.	05 62 47 20 72	juridiquelmp@unsa.org
GUILLOT Fabrice	CHARGE DE PORTEFEUILLE EN GESTION	CGT	OCCITANIE	UNION LOCALE CGT 26 rue Durand de Montlauzeur 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	06 25 79 94 10	guillotcgtaldi@gmail.com
GUIRAL Michel	CHARGE DE CLIENTELE	FO	OCCITANIE	UD FO 48 Espace Jean Jaurès - 10, Rue Charles Morel 48000 MENDE	04 66 49 04 83	udfo48@orange.fr
GUIRAUD Laurence	EMPLOYEE COMMERCIALE	CGT	OCCITANIE	3 rue Clémence Isaure 31250 REVEL	06 16 86 64 30	guiraudcgtlaurence@gmail.com
GUTIERREZ Michel	CHARGE DE MISSION	UNSA	OCCITANIE	UNSA UD34 - 474 allée Henry II de Montmorency 34041 MONTPELLIER	06 87 98 06 99	michel.gutierrez@laposte.net

GUYNARD Christophe	RESPONSABLE METHODES	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	06 63 07 64 48	trognard2000@yahoo.fr
HARAIFI Mustapha	OPERATEUR LOGISTIQUE	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	mharaifi@yahoo.fr
HAUDIQUET Jean-François	RETRAITE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	6 La Mothe 12800 QUINS	06 65 25 74 84	jf.haudiquet@free.fr
HAUT Daniel	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	4 rue de la Pintre 46100 FIGEAC	05 65 34 76 00	daniel.haut@laposte.net
HEGE Pierre	EDUCATEUR SPECIALISE	CFDT	OCCITANIE	13, rue de l'Église 30820 CAVEIRAC	04 66 63 42 04	pierrehegehm@gmail.com
HIJAR Gilles	AGENT CONSEIL DEPARTEMENTAL	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
HIRSON David	EMPLOYE COMMERCIAL	CGT	OCCITANIE	UL CGT Muret 21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
ISCAYES Yves	RETRAITE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 73 23 51 37	havoline@wanadoo.fr
KASZYNSKI Jérôme	CONTROLEUR FINANCES PUBLIQUES	SOLIDAIRES	OCCITANIE	59 rue Raymond Sommer 81000 ALBI	07 69 65 30 09	cs.solidaires81@gmail.com
KEDDAM Hanafi	JURISTE	UNSA	OCCITANIE	UNSA UR OCCITANIE 20 chemin Pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE.	05 62 47 20 72	juridiquelrmp@unsa.org
KHAMARI Melinda	AMBULANCIERE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	07 66 71 79 70	melindakhamari@gmail.com
KHENFOUF Rachid	INGENIEUR	SOLIDAIRES	OCCITANIE	619, rue du mas de Prades 34730 PRADES LE LEZ	06 77 37 78 65	rachid.khenfouf@gmail.com
KILBURG Gilles	INVALIDE	CFDT	OCCITANIE	6 RUE GUSTAVE FLAUBERT 66350 TOULOUGES	06 86 92 35 90	gilles66@live.fr
KLEIN Bernard	RETRAITE AIR France	CFE CGC	OCCITANIE	20 chemin du pigeonier de la Cépière 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr

KRASKER Alain	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	11 rue du comte de Folx 65000 TARBES	06 98 35 61 58	jcamkra@wanadoo.fr
LABORDE Jean-Claude	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	16 chemin du moura 65350 MARQUERIE	06 77 69 10 30	jc65@orange.fr
LACHENDROWIECZ Alain	CADRE PROGRAMMEUR	CGT	OCCITANIE	160 Lt Les Jardins de Berot 31000 TOULOUSE	06 07 57 23 16	lachendrowiecz@yahoo.fr
LACOSTE Eric	TECHNICIEN BIO MEDICAL	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	eric.lacoste7@orange.fr
LAIB Délila	HOTESSE D'ACCUEIL	CGT	OCCITANIE	12 rue Saint Laurent 31500 TOULOUSE	06 88 54 85 19	delila31770@outlook.com
LANDINI G-Eric	RETRAITE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 32 84 43 30	
LANTARON Jean	RETRAITE EDUCATEUR SPECIALISE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 impasse Fermat 32000 AUCH	06 95 54 97 03	lantaron@free.fr
LARRIBAU Marie-Agnès	AMP	CGT	OCCITANIE	24 ROUTE DE MADIRAN 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE	06 84 15 25 49	avs65@orange.fr
LARTIGUE Athena	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	06 81 23 88 13	lartigue.athena@wanadoo.fr
LEBON MICHEL	OUVRIER	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
LECENES Patrice	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	UL CGT Centre Mendès France 30200 BAGNOLS/CEZE	04 66 89 49 51	bagnolsulcgt@aol.com
LECLERC Serge	OUVRIER METALLURGIE	CGT	OCCITANIE	328 chemin de St martin - 82440 REALVILLE	05 63 31 07 60	serge.leclerc@orange.fr
LEFEBVRE François Jacques	AGENT EDF	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	francois-jacques.lefebvre@enedis-grdf.fr
LEGUÉDÉ Jérôme	ASSISTANT LOGISTIQUE ET SUPPORT	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 43 50 91 71	jele@gmx.fr
LE GUEN Cédric	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 33 59 39 23	cedric.leguen@airbus.com

LENOAN Sandrine	INFIRMIERE	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 3400 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	salenoan@yahoo.fr
LESCURE Patrick	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	UL CGT Centre Mendès France 30200 BAGNOLS/CEZE	04 66 89 49 51	bagnolsulcgt@aol.com
LEYRAT Quentin	PRIVE D'EMPLOI	CGT	OCCITANIE	10 place Louis Fontanges 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE	06 22 94 68 49	ulcgtviro@orange.fr
LIEVIN Madjiguene	AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 21 01 54 41	magedoudou@hotmail.com
LINDE Anne-Marie	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
LO Sylvie	AGENT DE MAITRISE	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	06 52 60 89 71	sylvie.lopelet@hotmail.fr
LOUCOPOULOS Philip	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 07 95 44 64	philip.loucopoulos@altran-so.net
MAFFRE Thierry	TECHNICIEN SERVICE MEDICAL	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	tmaffre@wanadoo.fr
MALIE Nicole	JURISTE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	nicolemalie@yahoo.fr
MALLEVIALE Laure	SALARIEE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
MALON Vincent	AGENT D'EXPLOITATION DIR Massif Central	CGT	OCCITANIE	Le Buel 48100 BOURG SUR COLAGNE	06 81 18 47 41	vincentmalon@laposte.net
MARGOUM Zouhir	CONDUCTEUR RECEVEUR	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège - 31670 LABEGE	06 51 94 55 97	margoum.zouhir@yahoo.fr
MARTONOTTI Philippe	CHARGE D'AFFAIRES	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS SUR CEZE	06 62 79 49 68	ulcfdtbagnols@yahoo.fr
MARTORANA Laurent	TECHNICIEN	CGT	OCCITANIE	UL CGT Avenue de la Costière 30600 VAUVERT	04 66 88 78 16	vauvert.cgtul@wanadoo.fr
MARTY Jean-Marie	SURETE AEROPORTUAIRE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	52 rue Jacques Babinet - BP 22351 31023 TOULOUSE Cdx 1	06 42 92 23 73	contact-jmmarty@orange.fr

MARTY Yves	RETRAITE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 26 32 68 51	13pierres@gmail.com
MASCARELL Robert	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	14 Cité Chante Merle 12800 NAUCELLE	06 30 59 47 36	robertmascarell3@gmail.com
MATHIOT Ludovc	STORE MANAGER	CFDT	OCCITANIE	Union Locale CFDT BEZIERS 7 Boulevard Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	06 09 26 85 94	I_mathiot@yahoo.fr
MAURY Frédéric	POSTIER	SOLIDAIRES	OCCITANIE	16 chemin des Perdrix 81990 CAMBON D'ALBI	06 87 14 57 52	fm.defenseursyndical81@gmail.com
MAYA Guy	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	07 82 60 16 58	guy.maya@free.fr
MEBARKIA Didier	PATISSIER	CGT	OCCITANIE	6 AV FOCH 31800 SAINT-GAUDENS	06.79.35.28.41	cgtcomminges@orange.fr
MEBARKIA Nicole	ASMAT (assistante maternelle)	CGT	OCCITANIE	6 AV FOCH 31800 SAINT-GAUDENS	06 79 35 28 41	cgtcomminges@orange.fr
MECHITOUA Ali	CONTROLEUR CND AERO	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 51 89 61 63	ali.mechitoua@yahoo.fr
MEKHFI Sabine	INFIRMIERE	CFDT	OCCITANIE	CFDT DU TARN- place du 1 er mai 81100 CASTRES	05.63.62.01.70	udcfdt-81@Wanadoo.fr
MERCIER Franck	INGENIEUR	CFDT	OCCITANIE	CFDT S3C Midi- Pyrénées, 15 rue Lascrosses 31000 TOULOUSE	05 62 30 59 79	franck.mercier@altran-so.net
MERCIER Nicolas	TECHNICIEN RADIOPROTECTION	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 79 83 71	ulcfdtbagnols@yahoo.fr
MESTRE Robert	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	1 Rue du 10 Août 1944 – NUCES 12330 VALADY	06 81 72 07 47	ud12@occitanie.cfdt.fr
MEZIN Didier	AGENT DE LA POSTE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
MILES Alexandre	CUISINIER	CFDT	OCCITANIE	Union CFDT 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	06 60 31 12 52	alexm34@hotmail.fr
MIREBIEN Jacqueline	INFIRMIERE	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	mirebien.eric@neuf.fr

MIREBIEN Julian	INFIRMIER	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	titia342@hotmail.fr
MOIREZ Alain	INGENIEUR INFORMATICIEN	CFDT	OCCITANIE	CFDTS3C Midi-Pyrénées 15 Rue Lascrosses, 31000 TOULOUSE	06 80 40 21 42	midipyrenees@f3c.cfdt.fr
MONCHARTE Fabrice	RESPONSABLE ATELIER	CGT	OCCITANIE	Union locale CGT Muret et Environs 21 avenue des Pyrénées 31600 Muret	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
MONGELLAZ Philippe	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	CGT	OCCITANIE	Union locale CGT Muret et Environs 21 avenue des Pyrénées 31600 Muret	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
MORADO Philippe	CADRE TECHNIQUE	CFE CGC	OCCITANIE	20 chemin du pigeonier de la Cépière Bât. A - 1er étage 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr
MOREIRA Maria	CHARGE DE MISSION	CFDT	OCCITANIE	UD CFDT LOZERE. RUE CHARLES MOREL. 48000 MENDE	04 66 65 09 16	cfdt.lozere@wanadoo.fr
MORENO François	TECHNICIEN CHIMIE AGROALIMENTAIRE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	23 rue Lakanal 34090 MONTPELLIER	06 19 09 38 66	francois.moreno00@orange.fr
MULLER Alexis	PRIVE D'EMPLOI	CGT	OCCITANIE	ul cgt 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NIMES	04 66 28 72 72	contact@cgt-nimes.fr
NEDJARI Linda	ANIMATRICE TECHNIQUE CONTENTIEUX	FO	OCCITANIE	70, avenue François Verdier 81000 ALBI	05 63 54 13 74	udfo81@orange.fr
NGUYEN Mai Linh	DELEGUEE MEDICALE	SOLIDAIRES	OCCITANIE	46, avenue du Belvédère 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE	06 43 26 71 58	mailinhrobin@gmail.com
NIGRIS Jerome	INFORMATICIEN	FO	OCCITANIE	66 Avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	udfo12@force-ouvriere.fr
NOU Vanessa	ASSISTANTE RECOUVREMENT	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 07 95 44 64	nouvanesa@hotmail.com
NURIT Gérard	CADRE SOCIO EDUCATIF	CFDT	OCCITANIE	19 Rue des Combelles, 48200 SAINT CHELY D'APCHER	06 33 75 88 27	g.nurit@orange.fr
OUESLATI Ouissem	MAGASINIER CARISTE	CGT	OCCITANIE	UL CGT Muret 21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com

PARQUIER Valentine	CHEF DE PROJET	CFDT	OCCITANIE	2398 les Arramous 32600 LIAS	06 87 14 24 34	v.parquier@gmail.com
PECHDO Christian	PRIVE D'EMPLOI	CGT	OCCITANIE	UL CGT Avenue de la Costière 30600 VAUVERT	04 66 88 78 16	vauvert.cgtul@wanadoo.fr
PERILLOUS ANDREU Francoise	SALARIEE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
PERRAGUIN Hervé	EDUCATEUR	CFDT	OCCITANIE	6 Avenue Maréchal Foch 31800 SAINT-GAUDENS	05 61 89 69 98	cfdt.comminges@orange.fr
PERRAULT Pierre	CONSEILLER EN PROTECTION SOCIALE	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 chemin du Pigeonnier de la cepiere 31100 TOULOUSE	06 60 70 13 71	pierre.perrault@generali.com
PHILIPPOT Aurore	INGENIEURE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 83 09 62 20	aurore.philippot@altran-so.net
PHILIPPOT MARC	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	Le Bourg 46700 VIRE SUR LOT	06 81 15 78 00	marcphilippot@free.fr
PIBOU Laura	SECRETAIRE ADMINISTRATIVE	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 23 48 01 34	laura.pibou@gmail.com
PICAUD Franck	JURISTE	FO	OCCITANIE	66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	fkpicaud@yahoo.fr
PIN Véronique	AES (Accompagnant Educatif et Social	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 67 41 22 24	eric.pin@neuf.fr
PINAR Sylvain	CHAUDRONNIER SOUDEUR	CGT	OCCITANIE	UL CGT Muret 21 Avenue des Pyrénées BP 80067 31603 MURET	05 61 51 29 00	cgt.ul.muret@gmail.com
PINTO Eric	AGENT DE SECURITE	FO	OCCITANIE	20 RUE DU PIC DU MIDI 65350 BOULIN	06 23 36 45 67	ericpinto1331@gmail.com
PLAZEN Yann	DISTRIBUTEUR	SOLIDAIRES	OCCITANIE	12 rue Pierre Panissard 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE	06 69 92 10 36	yann.plazen@laposte.net
POLI Jean Noel	EMPLOYE DAHER	CGT	OCCITANIE	6 QUARTIER DES SOURCES 65320 GAYAN	06 02 22 94 82	ud65@cgt.fr
PRADINE Sonia	DIRECTRICE HEBERGEMENT	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 Fbg du Moustier 82000 MONTAUBAN	06 14 76 30 25	sonia.pradine@yahoo.fr
PRAT Jean Paul	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	14 Rue André CLAROUS - Appt C41 31200 TOULOUSE	06 07 67 25 58	jprat.jpp@gmail.com

PRIORE Emmanuel	MANAGER ADJOINT	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	emmanuelprior@gmail.com
PUY Jean-Philippe	INGENIEUR R&D	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 30 62 07 42	jean-philippe.puy@altran-so.net
QUERTINMONT Cécile	INGENIEURE CONSULTANT	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 74 66 47 99	cecile.quertinmont@altran-so.net
RADER Julien	AGENT TELECOM	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 57 Bd Frédéric Mistral 34500 BEZIERS	04 67 28 31 16	pat2py@hotmail.fr
RAMIREZ-DELMAS Sandrine	REFERENTE CONTENTIEUX	FO	OCCITANIE	70, avenue François Verdier 81000 ALBI	05 63 54 13 74	udfo81@orange.fr
RAYMOND Laure	AS	CGT	OCCITANIE	QUARTIER DES BOURDALATS 65130 FRECHENDETS	06 74 54 56 10	laure-raymond@orange.fr
RAYNAL Alain	INGENIEUR	CGT	OCCITANIE	La Clé des Champs 46500 ALVIGNAC	07 88 15 11 54	alain_raynal@yahoo.com
REDONNET Brigitte	CONSEILLER CLIENT	CFDT	OCCITANIE	CFDT UD 65 - 5 boulevard du Martinet - 65000 TARBES	05.62.38.13.68	cfdt.ud65@orange.fr
REGIS Max	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
REGNAUT Jean-Marc	AMP	CGT	OCCITANIE	32550 PAVIE	06 80 65 09 69	administratif.cgtgers@orange.fr
RIFFLE Hugo	OPERATEUR LOGISTIQUE CARISTE	UNSA Lidl	OCCITANIE	45 impasse du canies 34400 LUNEL VIEL	06 43 65 60 63	hugoriffle@outlook.fr
ROMASZKO Pierre	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	UNION LOCALE CGT Esplanade Jean Jaurès 12300 DECAZEVILLE	06 65 43 13 72	u.l.c.g.t@wanadoo.fr
ROMMELAERE Jérôme	OUVRIER	CGT	OCCITANIE	5 Bis rue Saint Eutrope 82800 MONTRICOUX	06 02 00 92 75	jeromerommelaere@outlook.fr
RUTY Jean Paul	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 79 83 71	ulcfdtbagnols@yahoo.fr
SAINT-AUBIN Gérard	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	19 place Saint-Sernin, 31070 TOULOUSE	06 23 15 85 29	g.saintaubin@free.fr
SALAH Nadège	JURISTE	FO	OCCITANIE	5 rue Bridaine 30000 NIMES	04 66 36 67 67	secretariat@fo30.org

SALGADO Cécile	INFIRMIERE	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 20 97 82 35	cecile_salgado31@hotmail.com
SALTAREL Jean	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	rue Flandres Dunkerque Guillaumet F 31 82300 CAUSSADE	06 84 65 06 46	jean.saltarel@orange.fr
SAMARAN Angélique		CGT	OCCITANIE	54 avenue des victimes du 11 juin 1944 65200 TREBONS	06 98 8547 51	a.samaran@cgt.fr
SANCHEZ Jean-Charles	ATTACHE REGIONAL	UNSA PHARMA	OCCITANIE	35 Lot Le Village des Pêcheurs 11100 BAGES	06 09 38 60 93	jc.sanchez11@wanadoo.fr
SANCHEZ José	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	cgt-juridique.tarn@orange.fr
SANROMAN Marie	CONSEILLERE JURIDIQUE	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 79 83 71	ulcfdtbagnols@yahoo.fr
SASTRE Jean Marc	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	UL CGT Avenue de la Costière 30600 VAUVERT	04 66 88 78 16	vauvert.cgtul@wanadoo.fr
SCHERRER Christophe	EDUCATEUR SPECIALISE	CFDT	OCCITANIE	Syndicat Cfdt Santé Sociaux 22 B Rue Colbert 30000 NIMES	04 66 67 98 70	syndicat30@sante-sociaux.cfdt.fr
SERRUROT Béatrice	INGENIEUR	CFDT	OCCITANIE	4 rue du Moulin 65490 OURSBELILLE	05 62 33 46 06	bem65@laposte.net
SIEFER Véronique	AGENT POLE EMPLOI	CGT	OCCITANIE	6 Place de l'Eglise 48320 ISPAGNAC	06 84 21 63 68	veroniquesiefer@hotmail.com
SIRVEN Patrick	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	UL CGT BLAGNAC 10 rue des Myosotis 31700 BLAGNAC	06 33 84 65 31	sirven31@gmail.com
SMAGGHE Damien	ENSEIGNANT CONTRACTUEL	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	damien.smagghe@cgt-ep.org
SOBCZYK Eva	PRIVEE D'EMPLOI	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 31 32 64 30	ewa.tilli@wp.pl
STASIACK Julie	AGENT DE LA POSTE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
STOERCKLER Sylvain	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	CFDT F3C - 15 rue Lascrosses 31000 TOULOUSE	06 09 59 10 70	stoerckler@gmail.com
TALOU Christian	CONDUCTEUR TRAIN SNCF	CGT	OCCITANIE	TRIGODINA 46100 LUNAN	06 08 66 15 99	christian.talou@orange.fr

TAUZIN Helene	JURISTE	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 34 474 allée Henri 2 de Montmorency 3400 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	helenetauzin@gmail.com
TERRAL Magali	RESPONSABLE AGENCE MAIF	UNSA	OCCITANIE	LE CAUSSE D ARMAND 46100 LUNAN	06 48 17 48 53	terral.magali@maif.fr
TETRON Thierry	EMPLOYE LIBRE SERVICE	CFDT	OCCITANIE	11 rue du 19 mars 1962 31150 GRATENTOUR	06 22 47 19 70	t.thierry06@gmail.com
TEYCHENNE Brigitte	AGENT DE LA POSTE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
THIEBAUT Dominique	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	Union CFDT 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	06 30 38 21 06	dom34600@orange.fr
THOMAS Jean-Pierre	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	588 rue de Combecalde 12110 MILLAU	07 86 91 74 49	jppaul.thomas@laposte.net
THOS Alexandre	AIDE SOIGNANT	FO	OCCITANIE	25 grand rue Sapiac - Passage Daynes 82000 MONTAUBAN	05 63 63 52 00	udfo82@force-ouvriere.fr
TOLOSA Mikael	OUVRIER	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
TORRES Nathalie	AIDE SOIGNANTE SANS EMPLOI	CFDT	OCCITANIE	CFDT Santé 21 Avenue Maréchal Joffre 66000 PERPIGNAN	06 10 99 98 91	torresnathalie1@gmail.com
TOUQUET Daniel	RETRAITE	CFDT	OCCITANIE	UL CFDT bourse du travail place Georges Dupuy 30100 ALÈS	09 52 74 31 50	unionlocale.cfdt.ales@gmail.com
TOURPIN David	ATTACHE COMMERCIAL	CGT	OCCITANIE	178 rue Bissières 46000 CAHORS	06 80 85 50 05	david.tourpin@wanadoo.fr
TREVIN Jérôme	TECHNICIEN RESEAU	CGT	OCCITANIE	157 rue Brives 46000 CAHORS	06 86 60 63 34	jerome.trevin@asmg.org
TRUC Danielle	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	37 AVENUE ARISTIDE BRIAND 65000 TARBES	06 80 57 43 87	danielle.truc@wanadoo.fr
VALETTE Stéphanie	DEMANDEUR D'EMPLOI	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1155 route de Nîmes 34920 LE CRES	06 81 13 34 39	s.valette@wanadoo.fr
VALTAT Anne-Cécile	JURISTE	CFTC	OCCITANIE	URD CFTC Occitanie Bat. A 20, ch. de la Cépière 31100 TOULOUSE	05 34 64 42 32	secretariat-ur@cftc-occitanie.fr

VALY Christian	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	Lieu dit La Roche 48120 LAJO	06 73 99 74 16	christian.valy@orange.fr
VAN DURMEN Carole	EMPLOYE RECAERO	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
VAN DURMEN MARCEL	RETRAITE	CGT	OCCITANIE	17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
VERDIER Anne-Marie	RETRAITEE	CGT	OCCITANIE	4 RUE DU BOIS FLEURI 65690 BARBAZAN DEBAT	06 63 66 34 18	annemarie.verdier11@gmail.com
VILARO Davy	OUVRIER CHOCOLATIER	SOLIDAIRES	OCCITANIE	28 rue des Maisons Neuves 66380 PIA	06 82 56 60 61	sud.industrie.66@gmail.com
VILLECHENON Frédérique	COUTURIERE	CGT	OCCITANIE	2058, route de Baziège 31670 LABEGE	06 46 47 07 17	villechenonfrederique@gmail.com
VIVIER Pierre	CADRE COMMERCIAL	CFDT	OCCITANIE	60. MONTEE DU CHATEAU D 'EAU 30300 COMPS	06 07 11 85 22	pierre.vivier.cfdt@gmail.com
ZINET Xavier	COMMERCIAL	FO	OCCITANIE	93 BD DE SUISSE 31200 TOULOUSE	06 22 66 88 54	xavier.zinet@groupama-oc.fr

ANNEXE 2 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales d'employeurs

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
BRAU Jean-Denis	SECRETAIRE GENERAL DIRECTEUR	FBTP	OCCITANIE	5, rue d'Isaby 65420 IBOS	05 62 93 11 39	braujd@d65.ffbatiment.fr
BUTTARO Pauline	JURISTE EN DROIT SOCIAL	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	Maison des Agriculteurs Mas de Saporta - Bât A 34875 LATTES cedex	04 67 92 23 54	p.buttaro@saporta.net
DERIBLE Aurélie	JURISTE EN DROIT SOCIAL	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	96 rue des Agriculteurs 81011 ALBI cedex 9	05 63 48 83 60	aurelie.derible@fdsea81.com
RIBES Anne Catherine	JURISTE	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	Mas de l'Agriculture 1120 route de Saint Gilles 30023 NÎMES cedex 1	06 69 36 77 54	fdsea30.juriste@reseaufrnsea.fr

préfecture haute-garonne

R76-2021-10-11-00010

Arrêté de composition de la commission
d'examen des situations de surendettement des
particuliers



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Service de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

**Arrêté portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement
des particuliers de la Haute-Garonne**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la consommation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants et R 711-1 et suivants;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu la circulaire du 15 décembre 2017 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu le courriel de la caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne du 31 octobre 2018 ;

Vu le courriel du 28 novembre 2018 de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu le courrier du Premier président de la cour d'appel de Toulouse du 2 janvier 2019 ;

Vu le courrier de l'Association française des établissements de crédit et d'investissement du 24 janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne est composée comme suit :

1° Membres de droit

a) Le préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne : président,

b) Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie : vice-président,

Le président et le vice-président peuvent se faire représenter respectivement dans

Pôle
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1/2

chaque commission par un délégué. En cas d'empêchement de ce dernier, il peut être remplacé par l'un des deux représentants nominativement désignés à cet effet dans le règlement intérieur de la commission.

c) Le directeur régional de la banque de France ou son représentant : secrétaire ;

2° Membres désignés

a) Représentant de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement :

Titulaire : Mme Françoise GRIFFOULIÈRES, Responsable recouvrement des Particuliers

Suppléante : Mme Sylvie NARBONNE, Responsable Juridique Contentieux

b) Représentant des associations familiales ou de consommateurs :

Titulaire : Mme Monique DUBOS, Force ouvrière consommateurs 31

Suppléante : Mme Renée HUMEAU, Fédération Familles de France

c) Personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

Titulaire : Mme Assia DIEUDONNE-TOBA, Responsable du pôle social territorialisé de la caisse d'allocations familiales 31

Suppléante : Mme Beatrice GASSIE, coordinatrice accès aux droits à la caisse d'allocations familiales 31

d) Personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

Titulaire : M. Yvan MONTAGNE, Conciliateur de justice

Suppléante : Mme Chantal PARISOT, Retraitée

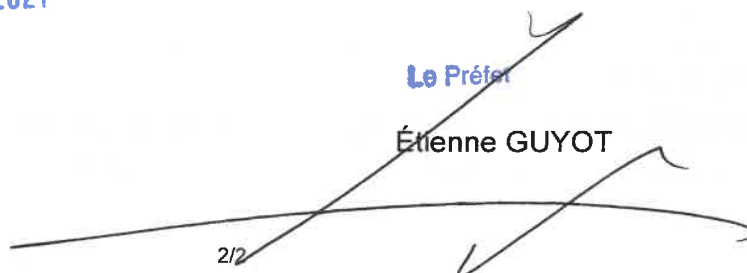
Art. 2. – L'arrêté du 11 février 2019 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne est abrogé.

Art. 3. – Les membres de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable deux fois à compter de la signature du présent arrêté.

Art. 4. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne et le directeur régional de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 11 OCT. 2021

Le Préfet
Étienne GUYOT



2/2

RECTORAT

R76-2021-09-30-00011

Arrêté portant création d'un centre d'appel dans
le cadre des élections des étudiants au CA du
CROUS de Montpellier



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Election des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Montpellier - Occitanie

Arrêté portant création d'un centre d'appel téléphonique

La rectrice de la région académique Occitanie,

Rectrice de l'académie de Montpellier,

Chancelière des universités

VU les articles L. 822-1 et R. 822-9 à R. 822-12 du code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la circulaire du 31 août 2021 relative aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté rectoral du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Afin d'aider l'électeur dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la durée du scrutin, un centre d'appel téléphonique, accessible par appel non surtaxé, est mis en oeuvre par le Crous de Clermont-Ferrand.

Il sera joignable par téléphone au 04 73 34 64 14 de 9h à 18h du lundi 6 au jeudi 9 décembre 2021, et de 9h à 15h le vendredi 10 décembre 2021.

ARTICLE 2 : Le Directeur général du CROUS de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **30 SEP. 2021**

Sophie Béjean

RECTORAT

R76-2021-09-30-00012

Arrêté portant création de postes de vote électronique dans le cadre des élections des étudiants au CA du CROUS de Montpellier



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Election des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Montpellier - Occitanie

Arrêté portant création de postes de vote électronique

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

VU les articles L. 822-1 et R. 822-9 à R. 822-12 du code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la circulaire du 31 août 2021 relative aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté rectoral du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Après consultation de la commission électorale du 22 septembre 2021, les postes de vote électronique dédiés à l'exercice du suffrage, réservés pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique seront implantés dans les lieux suivants :

- **Clous de Perpignan** – 54 avenue Paul Alduy 66000 Perpignan
Accessibilité du poste de 9h à 16h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Cité universitaire Matisse** – 1 rue Matisse 30900 Nîmes
Accessibilité du poste de 9h à 18h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Crous de Montpellier** – 2 rue Monteil 34000 Montpellier
Accessibilité du poste de 9h à 16h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Cité universitaire Vert Bois** – 192 rue de la Chênaie 34090 Montpellier
Accessibilité du poste de 8h à 18h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Cafétéria Richter** – 80 rue Brumaire 34000 Montpellier
Accessibilité du poste de 8h à 18h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Cafétéria l'Space** – Place Eugène Bataillon 34090 Montpellier
Accessibilité du poste de 8h à 18h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021
- **Cafétéria Sudalternance** – 99 avenue de l'Occitanie 34090 Montpellier
Accessibilité du poste de 8h à 15h du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021

ARTICLE 2 : Le Directeur général du CROUS de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **30 SEP. 2021**

Sophie Béjean



SGAMI SUD

R76-2021-10-15-00001

Arrêté fixant composition du jury des concours
interne et externe pour l'accès au grade
d'adjoint technique principal 2ème classe de
l'IOM



**LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

Arrêté fixant composition du jury des concours interne et externe pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2021

N° SGAMI/DRH/BR/

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 241-1 à L. 242-8 ;

VU le décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021, autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 5 mai 2021 fixant au titre de l'année 2021, le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - La commission d'admissibilité et d'admission du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 est composée comme suit :

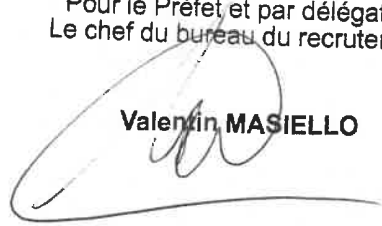
- Président : Valentin MASIELLO : SGAMI Sud
- Vice-présidente : Hélène MUNOZ : SGAMI Sud
- Nicolas DEL CUERPO : SGAMI Sud
- Christophe LATTARD : SGAMI Sud
- Natalie VILALTA : SGAMI Sud
- Raphaël BRUNE : SGAMI Sud / DEL 13
- Christophe LATTARD : SGAMI Sud / DEL 13
- Didier BOREL : SGAMI Sud / DEL 13
- Jean-Michel CHANCY : SGAMI Sud / DEL 13
- Rachel GERIN : DZCRS Sud
- Antoine OIRY : DZCRS Sud
- Fathia BARAKA : Lycée professionnel La Floride
- Isabelle WASSEREAU : Lycée professionnel La Floride
- Yannick GILLY : Lycée professionnel La Floride
- Stéphane LESCURE : Lycée professionnel La Floride
- Laurent SCOGNAMIGLIO : Lycée professionnel La Floride
- Bruno JOUVAL : Lycée professionnel La Floride
- Wilfried RODRIGUEZ : Lycée professionnel Frédéric Mistral
- Jean-Michel LARSY : Lycée professionnel l'Estaque
- Gérard REYNES : Lycée professionnel l'Estaque
- Hafid BENAMAR : Lycée professionnel l'Estaque
- Christophe TAIBI : Lycée professionnel l'Estaque
- Arnaud BERTIN : Lycée professionnel hôtelier de Marseille
- Frédéric UMIDIAN : Lycée professionnel hôtelier de Marseille
- Anthony MENGUY : Greta-CFA Marseille Espace BTP La Timone
- Habib BOUSSAHI : Greta-CFA Marseille Espace BTP La Timone
- Corinne TROY : Attachée d'administration du ministère de l'Éducation nationale

ARTICLE 2 le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 octobre 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du bureau du recrutement

Valentin MASIELLO



SGAMI SUD

R76-2021-10-11-00012

Arrêté modificatif fixant composition du jury et
des correcteurs du concours de technicien de la
police technique et scientifique au titre de
l'année 2022

**LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté modificatif fixant la composition du jury et des correcteurs du recrutement
de technicien de police technique et scientifique de la police nationale au titre de
l'année 2022**

N°SGAMI/DRH/BR/56

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 19 et 20 ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale, modifié notamment par l'arrêté du 18 mai 2020

VU l'arrêté du 26 juin 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale

VU l'arrêté du 22 juillet 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un recrutement de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2021 portant délégation de signature de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

AR R E T E

ARTICLE 1 – La liste des membres correcteurs d'admissibilité et du jury d'admission des concours interne, externe, travailleurs handicapés et emplois réservés de technicien de la police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2022 est composée comme suit :

- M. MASIELLO Valentin : attaché d'administration : SGAMI Sud
- Mme MUNOZ Hélène : attachée d'administration : SGAMI Sud
- Mme BISER Nathalie : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme MONTAGNE Corinne : Gardien de la paix : DDSP 13
- Mme LESAUVAGE Anaïs : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- M. BOUNAB Karim : Technicien chef de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme BENALI Nadia : Ingénieur de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme LEBLANC Béatrice : Technicien chef de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme SCIURCA Dany : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme HAJJI Leïla : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme DIALLO Mouny : Technicien chef de la police technique et scientifique : DCPJ
- Mme RIVAT Katia : Technicien principal de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme MARCHESE ép. RAPUZZI Magali : Technicien principal de la police technique et scientifique : DDSP 13
- M. DIAZ Guillaume : Technicien chef de la police technique et scientifique : DTPJ Marseille
- Mme KARL Carine : Technicien de la police technique et scientifique : DDSP 13
- Mme MARTINET Annick : Ingénieur de la police technique et scientifique : SNPS
- Mme CREQUER Delphine : Technicien chef de la police technique et scientifique : DGPN
- M. CLOT Sylvain : Commandant divisionnaire : DZSP SUD
- Mme FONLUPT Martine : Psychologue : CRF13 / DZRFPN SUD
- Mme REGIS-CONSTANT Virginie : Psychologue : CRF13 / DZRFPN SUD

ARTICLE 2 – Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11/10/2021

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du bureau du recrutement

Valentin MASIELLO